

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1407)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL284

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 34 BIS

À l'alinéa 5, rétablir le 3° dans la rédaction suivante :

« 3° Le second alinéa du III de l'article L. 2573-19 est complété par les mots suivants : « , et aux véhicules bénéficiant du label "autopartage" ». »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.